

6

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

AR Prefecture VILLE DE SAINT-MICHEL (CHARENTE)

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MICHEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame GODICHAUD Fabienne, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 21

Date de Convocation du Conseil Municipal : 20 Janvier 2026

ETAIENT PRESENTS : Mmes. Mariam BOUGETTE – Héléna CUSTODIO – Sarah GHEYSEN - Fabienne GODICHAUD – Maryline LABROUSSE – Françoise LEBLANC - Gisèle LOVIAT - Roselyne MALHOUROUX - Françoise PINAUD - Agnès PREVOST – Vanessa STANOWSKI
MM - Stéphane CHAPEAU - Roland COSTE - Gérard GARNON - Dominique IMBERT - Dominique JOUBERT - Alexis PLAUD

PROCURATIONS : Néant

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Christelle BEAUMATIN - M Jean-Luc BONNENFANT - M. Romaric CHARRIER — M Luc CROUZEAUD-CHABRELY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Agnès PREVOST

OBJET : SUBVENTION COMMUNALE – PASS ACCESSION AGGLO 2026

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre du dispositif « Pass Accession », des aides financières pour l'accession à la propriété peuvent être versées par la communauté d'agglomération du Grand Angoulême et par la commune de Saint-Michel sous certaines conditions.

Les conditions de recevabilité de l'aide à l'accession sociale du Grand Angoulême sont :

- la localisation du logement sur le territoire du Grand Angoulême
- son ancienneté
- sa localisation eu égard aux zones du POS-PLU en vigueur sur la commune
- les revenus du ménage avec justificatifs à l'appui

Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le versement de la subvention communale de 6 000€ (3 000 € pour 2 foyers) dans le cadre de ce dispositif.

**Le Conseil Municipal, Après délibération,
VOTE : Pour : 17 - Contre : 0 - Abstention : 0**

Après en avoir délibéré :

- Emet un avis favorable sur le versement de ladite subvention dans les conditions énumérées ci-dessus, la dépense sera imputée sur l'article 20422.
- Décide d'inscrire cette somme au budget primitif 2026
- Autorise Madame Le Maire à signer la convention s'y rapportant,

Ville de Saint-Michel

Récépissé Préfecture

Le 30/01/2026

Publié le 30/01/2026

Certifié exécutoire

Le Maire,



Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour Copie conforme.

Au registre sont les signatures.

Le 27/01/2026,

Le Maire,

